

**Procédure de recrutement d'un.e ouvrier.ère qualifié.e en électricité (D4) au sein
du Bureau Technique Travaux + réserve de recrutement (M/F)**

Votre fonction :

L'ouvrier.ère qualifié.e en électricité réalise des travaux d'installation, d'entretien, de contrôle et de réparation des équipements et installations électriques des bâtiments et du patrimoine communal. Il/elle assure également diverses tâches manuelles et techniques liées à l'entretien, au maintien et à l'amélioration des infrastructures communales. Il/elle fait preuve de polyvalence et de flexibilité afin de s'adapter aux besoins du service et aux différentes situations rencontrées sur le terrain, dans le respect des normes et des règles de sécurité en vigueur.

Vos missions :

Installation, entretien et dépannage électriques

Exemples de tâches :

- Exécuter dans les règles de l'art les travaux d'entretien ou d'aménagement en électricité des installations et des bâtiments dans lesquels il lui est demandé d'intervenir ;
- Installer, raccorder, entretenir et réparer les équipements et installations électriques ;
- Diagnostiquer les pannes et dysfonctionnements et effectuer les interventions nécessaires ;
- Contrôler le bon fonctionnement des installations électriques ;
- Prendre l'initiative d'une intervention au premier degré à titre préventif ou curatif.

Interventions électriques lors des évènements

Exemples de tâches :

- Assurer les raccordements et le montage des installations électriques nécessaires aux événements soutenus par la Ville ;
- Mettre en place et démonter les installations électriques provisoires nécessaires aux événements.

Contrôle, sécurité et conformité des installations électriques

Exemples de tâches :

- Établir et mettre à jour les plans électriques lorsque cela s'avère nécessaire ;
- Détecter toute anomalie ou incident pouvant mettre en cause la sécurité et les faire remonter immédiatement à la hiérarchie ;
- Contrôler le bon fonctionnement et la conformité des installations électriques ;
- Appliquer les normes et règles de sécurité en vigueur, notamment le RGIE ;
- Accompagner, le cas échéant, les organismes agréés lors des contrôles des installations.

Entretien général

Exemples de tâches :

- Effectuer des réparations et des travaux d'entretien sur les installations, les équipements et les infrastructures ;
- Effectuer le nettoyage régulier des installations, des équipements et des espaces publics ;
- Assurer la maintenance préventive des outils et machines pour garantir leur bon fonctionnement.

Assistance technique

Exemples de tâches :

- Aider à l'installation et au démontage des équipements nécessaires aux opérations quotidiennes et aux événements spéciaux ;
- Contrôler l'état des équipements après installation et vérifier leur bon fonctionnement ;
- Participer à l'élaboration des systèmes d'information et à leur mise à jour.

Support logistique

Exemples de tâches :

- S'assurer que les matériaux et les fournitures nécessaires sont disponibles et bien stockés ;
- Participer aux opérations de livraison et de rangement des marchandises ;
- Aider à la gestion des flux de matériel entre différents sites ou chantiers.

Soutien aux activités communales et festivités

Exemples de tâches :

- Aider à la coordination logistique des événements, en veillant à ce que tous les équipements soient en place à temps ;
- Installer et démonter les équipements nécessaires aux événements communaux (chapiteaux, podiums, barrières, mobiliers, signalisation) et manutention du matériel requis.

Polyvalence

Exemples de tâches :

- Être prêt à effectuer des tâches de nettoyage et de rangement après les événements ou les opérations ;
- Établir et mettre à jour les plans électriques lorsque cela s'avère nécessaire.

Sécurité

Exemples de tâches :

- Respecter les consignes de sécurité et veiller à ce que les équipements utilisés soient conformes aux normes en vigueur ;
- Participer à la mise en place de dispositifs de sécurité sur les chantiers et lors des événements ;
- Collaborer efficacement avec le supérieur hiérarchique et signaler tout problème constaté.

Votre profil :

Vous faites preuve d'autonomie et de rigueur dans l'exécution de votre travail et considérez comme essentiel le respect des obligations légales. Vous avez le contact aisé ainsi que l'envie de vous investir et d'apprendre. Vous êtes pragmatique et constamment à la recherche de solutions satisfaisantes à la fois pour l'employeur et les travailleurs.

Conditions d'accès à la fonction :

- Être titulaire d'un CESS dans le domaine de l'électricité ;
- Disposer d'un permis B
- De l'expérience dans le domaine est un atout

Nous offrons : Un contrat à durée déterminée de 6 mois pour l'agent.e (renouvelable avec CDI à la clef si l'agent convient) à temps plein (36h/semaine).

Les candidatures (lettre de motivation + CV+ copie du diplôme exigé + copie du permis de conduire) seront adressées à l'attention du collège communal par e-mail :

grh@villedefontaine.be pour le 15/11/2026 au plus tard.

Les candidatures qui ne comporteront pas les documents exigés ci-dessus seront écartées d'office et resteront sans réponse de notre part.

Une épreuve de recrutement en deux parties :

1. Épreuve pratique **sous forme de questionnaire écrit** : permettant d'apprécier l'aptitude professionnelle du candidat (50 points) ;
2. Épreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (50 points) ;

Pour être admissible, les candidats doivent au moins obtenir 50 % des points dans chaque épreuve et au minimum 60 % des points au total.

L'épreuve pratique (sous forme de questionnaire écrit) est éliminatoire et porte sur les matières suivantes :

- Maîtrise de la matière en lien avec l'électricité ;
- Électricité tout réseau ;
- Basse et haute tension ;

Les modalités pratiques seront communiquées en temps utile.

Barème de départ : D4

Expérience valorisable à concurrence de 10 années maximum pour le secteur privé et de l'entièreté pour le service public. Prime de fin d'année + pécule de vacances, régime de congé favorable ainsi que des échochèques.

Par le Collège,

La Directrice Générale,
(s) L. BOULLANGER



Le Bourgmestre,
(s) G. GALLUZZO



OUVRIER.ÈRE QUALIFIÉ.E EN ÉLECTRICITÉ

Raison d'être

L'ouvrier.ère qualifié.e en électricité réalise des travaux d'installation, d'entretien, de contrôle et de réparation des équipements et installations électriques des bâtiments et du patrimoine communal. Il/elle assure également diverses tâches manuelles et techniques liées à l'entretien, au maintien et à l'amélioration des infrastructures communales. Il/elle fait preuve de polyvalence et de flexibilité afin de s'adapter aux besoins du service et aux différentes situations rencontrées sur le terrain, dans le respect des normes et des règles de sécurité en vigueur.

Missions¹

Installation, entretien et dépannage électriques

Exemples de tâches :

- Exécuter dans les règles de l'art les travaux d'entretien ou d'aménagement en électricité des installations et des bâtiments dans lesquels il lui est demandé d'intervenir ;
- Installer, raccorder, entretenir et réparer les équipements et installations électriques ;
- Diagnostiquer les pannes et dysfonctionnements et effectuer les interventions nécessaires ;
- Contrôler le bon fonctionnement des installations électriques ;
- Prendre l'initiative d'une intervention au premier degré à titre préventif ou curatif.

Interventions électriques lors des événements

Exemples de tâches :

- Assurer les raccordements et le montage des installations électriques nécessaires aux événements soutenus par la Ville ;
- Mettre en place et démonter les installations électriques provisoires nécessaires aux événements.

Contrôle, sécurité et conformité des installations électriques

Exemples de tâches :

- Établir et mettre à jour les plans électriques lorsque cela s'avère nécessaire ;

¹ Les listes d'exemples de tâches ne sont pas exhaustives. L'agent devra faire preuve de polyvalence afin d'effectuer les diverses tâches qui lui seront confiées, en fonction des besoins du service.

- Détecter toute anomalie ou incident pouvant mettre en cause la sécurité et les faire remonter immédiatement à la hiérarchie ;
- Contrôler le bon fonctionnement et la conformité des installations électriques ;
- Appliquer les normes et règles de sécurité en vigueur, notamment le RGIE ;
- Accompagner, le cas échéant, les organismes agréés lors des contrôles des installations.

Entretien général

Exemples de tâches :

- Effectuer des réparations et des travaux d'entretien sur les installations, les équipements et les infrastructures ;
- Effectuer le nettoyage régulier des installations, des équipements et des espaces publics ;
- Assurer la maintenance préventive des outils et machines pour garantir leur bon fonctionnement.

Assistance technique

Exemples de tâches :

- Aider à l'installation et au démontage des équipements nécessaires aux opérations quotidiennes et aux événements spéciaux ;
- Contrôler l'état des équipements après installation et vérifier leur bon fonctionnement ;
- Participer à l'élaboration des systèmes d'information et à leur mise à jour.

Support logistique

Exemples de tâches :

- S'assurer que les matériaux et les fournitures nécessaires sont disponibles et bien stockés ;
- Participer aux opérations de livraison et de rangement des marchandises ;
- Aider à la gestion des flux de matériel entre différents sites ou chantiers.

Soutien aux activités communales et festivités

Exemples de tâches :

- Aider à la coordination logistique des événements, en veillant à ce que tous les équipements soient en place à temps ;
- Installer et démonter les équipements nécessaires aux événements communaux (chapiteaux, podiums, barrières, mobiliers, signalisation) et manutention du matériel requis.

Polyvalence

Exemples de tâches :

- Être prêt à effectuer des tâches de nettoyage et de rangement après les événements ou les opérations ;

- Établir et mettre à jour les plans électriques lorsque cela s'avère nécessaire.

Sécurité

Exemples de tâches :

- Respecter les consignes de sécurité et veiller à ce que les équipements utilisés soient conformes aux normes en vigueur ;
- Participer à la mise en place de dispositifs de sécurité sur les chantiers et lors des événements ;
- Collaborer efficacement avec le supérieur hiérarchique et signaler tout problème constaté.

Positionnement

La fonction est dirigée par : les responsables des Bureaux Techniques Travaux et Cadre de Vie.

Expertise technique

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en électricité ou équivalent.

Profil de compétences techniques

Compétences techniques ²	Descriptions
Connaissances électriques	Maîtriser les bases de l'électricité, les techniques de câblage et les règles de sécurité, notamment le RGIE, ainsi que les différents types de réseaux électriques, en basse et haute tension.
Lecture de plans et réalisation d'installations électriques	Lire et interpréter des plans et schémas électriques, installer, monter et raccorder les équipements électriques.
Diagnostic, dépannage et contrôle	Identifier les pannes, effectuer les réparations nécessaires et vérifier le bon fonctionnement des installations.
Utilisation et entretien des équipements	Savoir utiliser, entretenir régulièrement et respecter les équipements manuels et motorisés mis à disposition.

Profil de compétences génériques

Compétences génériques ³	Descriptions
-------------------------------------	--------------

² La liste des compétences techniques n'est pas exhaustive.

³ La liste des compétences génériques n'est pas exhaustive.

Gestion des imprévus	Capacité d'adaptation aux besoins du service et des imprévus.
Polyvalence	Accomplir des tâches dans des délais impartis.
	Faire preuve de polyvalence en acceptant des tâches variées non directement liées à sa spécialisation, selon les besoins du service.
Développement personnel	Actualiser en continu ses savoirs et de ses compétences professionnelles.
Éthique professionnelle	Représenter positivement l'administration.
	Faire preuve de politesse et de respect envers les collègues et les citoyens.
	Agir avec intégrité, discrétion, confidentialité et loyauté, en respectant les normes et les règles déontologiques.